



Strasbourg le 30 mai 2014

CDL-PL-OJ(2014)002ann
Or. Engl

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

99^e SESSION PLÉNIÈRE
Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista
vendredi 13 juin 2014 (9h00) à
samedi 14 juin 2014 (13h00)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Vendredi 13 juin 2014

9h00-10h45

*Session d'ouverture**Elections**Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe**Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise**Discussion et adoption des avis concernant des Etats***1. Adoption de l'ordre du jour****2. Communication du Président**

Le Président présentera ses activités récentes (voir le document [CDL\(2014\)035](#)).

3. Communication du Secrétariat**4. Election d'un membre du Bureau, du Vice-Président du Conseil des élections démocratiques et du Vice-Président de la sous-commission sur les institutions démocratiques**

La Commission est invitée à élire un membre du Bureau, le Vice-Président du Conseil des élections démocratiques et le Vice-Président de la sous-commission sur les institutions démocratiques pour compléter le mandat des titulaires précédents jusqu'à décembre 2015.

5. Coopération avec le Comité des Ministres

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec l'Ambassadeur Rudolf Lennkh, Représentant permanent de l'Autriche auprès du Conseil de l'Europe et avec M. Santiago Oñate Laborde, Observateur permanent du Mexique auprès du Conseil de l'Europe.

6. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Christopher Chope, Membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée.

L'avis sur la Fédération de Russie (voir le point 12) entre dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

7. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Lars O. Molin, Président de la Commission de suivi du Congrès et avec M. Alain Delcamp, ancien Président du groupe d'experts indépendants, conseiller du Congrès sur les questions constitutionnelles.

8. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites données aux avis suivants :

Mémoire Amicus Curiae pour la Cour constitutionnelle de la Géorgie sur les requêtes individuelles des radiodiffuseurs publics ([CDL-AD\(2014\)014](#));

Avis conjoint sur le projet de Code électoral de Bulgarie ([CDL-AD\(2014\)001](#));

Avis conjoint sur la loi portant modification de certaines dispositions législatives relatives à l'élection du Président de l'Ukraine adoptée par la Verkhovna Rada d'Ukraine le 24 juillet 2009 ([CDL-AD\(2009\)040](#)).

Les projets d'avis sur l'Arménie, l'Azerbaïdjan et le Kirghizistan (le projet de loi sur la Chambre constitutionnelle et le projet de loi sur le statut des juges) ainsi que les discussions concernant la Géorgie et l'Ukraine (voir les points 14, 15, 13, 16 et 10) font suite à des avis précédents adoptés par la Commission concernant ces pays.

9. Albanie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Nasip Naço, Ministre de la Justice de l'Albanie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)022](#)) sur le projet d'amendements aux codes de procédure civile et pénale de l'Albanie ([CDL-REF\(2014\)015](#)) rédigé sur la base des observations de M. Paczolay et de M. Ribičič (voir également le document [CDL\(2014\)021](#)).

10h45-11h00

Pause-café

11h00-13h00

Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)

10. Ukraine

La Commission sera informée de l'avancement de la coopération constitutionnelle en Ukraine en particulier des réunions qui se sont tenues à Kiev le 15 avril et le 27 mai 2014.

11. République slovaque

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant du Ministère de la Justice de la République slovaque, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)030](#)) sur la procédure de nomination des juges de la Cour constitutionnelle de la République slovaque, rédigé sur la base des observations de M. Clayton, de M. Frendo, de M. Grabenwarter et de M. Vermeulen.

La sous-commission sur les institutions démocratiques examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 12 juin 2014.

12. Fédération de Russie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec les représentants de la Fédération de Russie, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)028](#)) sur la Loi fédérale n° 121 sur les organisations non-commerciales (loi sur les agents étrangers) de la Fédération de Russie ([CDL-REF\(2013\)037](#)) ainsi que sur la Loi fédérale n° 190-fz sur des amendements au Code pénal (loi sur la trahison) de la Fédération de Russie ([CDL-REF\(2013\)036](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bilkova, de M. Paczolay, de M. Sorensen, de Mme Thorgeirsdottir et de M. Velaers.

La sous-commission sur les droits fondamentaux examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 12 juin 2014.

13h00-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>

13. Kirghizistan

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Danyar Narymbaev, Chef de l'Administration du Président de la République kirghize et avec M. Omurbek Tekebaev, Membre du parlement, co-auteur du projet de la loi électorale, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2014\)025](#)) de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de code électoral de la République kirghize ([CDL-REF\(2014\)014](#)), rédigé sur la base des observations de M. Endzins, de M. Esanu et de M. Jessie Pilgrim (expert de l'OSCE/BIDDH).

14. Arménie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de l'Assemblée nationale, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)027](#)) sur le projet de loi portant modification et complétant le Code judiciaire de la République d'Arménie ([CDL-REF\(2014\)016](#)) rédigé sur la base des observations de M. Hirschfeldt, de Mme Thomassen, de M. Tuori et de M. Varga.

La Commission sera informée de l'avancement des travaux sur l'avis sur la réforme constitutionnelle en Arménie.

15. Azerbaïdjan

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Shahin Aliyev, Chef du Département de la législation et de l'expertise juridique, Administration du Président de l'Azerbaïdjan, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2014\)031](#)) de la Commission de Venise et de la Direction générale de la démocratie (DGII) sur le projet de loi sur le projet d'amendements à la loi sur le statut des municipalités de la République d'Azerbaïdjan ([CDL-REF\(2014\)018](#)) rédigé sur la base des observations de M. Kang, de M. Scholsem et de M. Gérard Marcou (expert de la DGII).

16h00-16h15	<i>Pause-café</i>
16h15-18h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>

16. Géorgie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Tinatin Khidasheli, Membre de la Commission d'Etat pour la réforme de la Constitution sur l'avancement des travaux sur la réforme constitutionnelle en Géorgie suite à la visite des rapporteurs à Tbilissi les 21-22 mai 2014.

13. (Suite) Kirghizistan

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Toktogul Tumanov, Président de la Commission parlementaire sur le pouvoir judiciaire de la République kirghize, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2014\)023](#)) de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur Projet de loi constitutionnelle "Sur l'introduction d'amendements à la loi constitutionnelle 'Sur le statut des juges de la République kirghize'"

([CDL-REF\(2014\)019](#)), rédigé sur la base des observations de M. Esanu, de M. Gumi et de M. Karoly Bard (expert de l'OSCE/BIDDH).

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Mukambet Shadykanovich Kasymaliev, Président de la Chambre constitutionnelle de la République kirghize, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)033](#)) sur le projet de loi sur la Chambre constitutionnelle de la République kirghize ([CDL-REF\(2014\)017](#)), rédigé sur la base des observations de M. Harutyunyan, de M. Ribičič et de M. Vardzelashvili.

17. Tadjikistan

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Makham Mahmudov, Président de la Cour constitutionnelle du Tadjikistan et avec M. Mahmadali Vatanov, Président de la Commission des droits de l'homme du parlement du Tadjikistan, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)026](#)) sur le projet de loi constitutionnelle sur la Cour constitutionnelle de la République du Tadjikistan ([CDL-REF\(2014\)013](#)), rédigé sur la base des observations de M. Endzins, de M. Harutyunyan, et de M. Mihai.

19h45 Dîner à l'hôtel Papadopoli Venezia, Venise

[Lien au site web de l'hôtel Papadopoli Venezia](#)

Samedi, 14 juin 2014

9h00-11h00

*Etudes et rapports
Coopération avec l'Amérique latine
Principauté de Monaco
Coopération avec d'autres pays
Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays*

18. Lignes directrices conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la personnalité juridique des communautés religieuses ou de croyance

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de lignes directrices conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la personnalité juridique des communautés religieuses ou de croyance ([CDL\(2014\)029](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Flanagan, de M. Vermeulen et des membres du Panel de l'OSCE/BIDDH.

19. Rapport sur la liberté de réunion

La Commission est invitée à entériner l'étude comparative sur la liberté de réunion ([CDL\(2014\)032](#)) rédigée par l'Institut Max Planck.

20. Lignes directrices conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la liberté d'association

La Commission sera informée de l'avancement des travaux sur la préparation des lignes directrices conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la liberté d'association.

21. Coopération avec l'Amérique latine

La Commission sera informée des résultats de la Conférence internationale sur « la protection des droits sociaux et économiques en temps de crise économique : quel rôle pour les juges ? » ainsi que de la réunion de la Sous-Commission sur l'Amérique latine qui se sont tenues à Ouro Preto, Brésil les 5-6 mai 2014 (voir le document [CDL-LA-PV\(2014\)001](#)).

22. Libye

M. Ali Tarhouni, Président de l'Assemblée pour la rédaction de la Constitution, informera la Commission de l'avancement de la préparation de la nouvelle Constitution de la Libye.

23. Principauté de Monaco

M. Didier Linotte, Président de la Cour suprême de la Principauté de Monaco, informera la Commission de la situation du pouvoir judiciaire dans la principauté de Monaco.

24. Coopération avec d'autres pays

Maroc

La Commission sera informée de la coopération avec le Maroc.

25. Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays

Norvège

La Commission sera informée des développements constitutionnels récents en Norvège.

Tunisie

La Commission sera informée des développements constitutionnels récents en Tunisie.

Turquie

La Commission sera informée des développements constitutionnels récents en Turquie.

11h00-11h15

Pause-café

11h15-12h45

Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques

Rapport de la réunion du Conseil scientifique

26. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (12 juin 2014)

Le Président du Conseil informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion du 12 juin 2014.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

Le projet d'avis sur le Code électoral de la République kirghize sera traité sous le point 13.

27. Rapport de la réunion du Conseil scientifique (12 juin 2014)

Le Président du Conseil scientifique informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion du 12 juin 2014.

12h45-13h00

Session de clôture

28. Autres questions

La Commission sera informée de la préparation de la 100^e session qui se tiendra à Rome les 10-11 octobre 2014 à l'invitation du Ministère italien des affaires étrangères ainsi que du 4^e atelier pour la démocratie sur l'Etat de droit qui se tiendra également à Rome le 9 octobre 2014.

29. Dates des prochaines sessions

Le calendrier des sessions de 2014 est confirmé comme suit :

100 ^e session plénière	10-11 octobre 2014 (Rome)
101 ^e session plénière	12-13 décembre 2014

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières. Veuillez noter que, exceptionnellement, la réunion du Conseil des élections démocratiques n'aura pas lieu en octobre.

[Lien à la liste provisoire des participants](#)

[Lien à la liste des réunions](#)

[Lien au plan de table](#)